

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2016-13826/DENV

Nouméa, le 26 MAI 2016

Le Directeur,

à

Monsieur le directeur
de la société Calédonienne de Services Publics
12, route de l'Anse Vata
BP 179
98845 Nouméa cedex

Objet : visite d'inspection de l'installation de stockage de déchets (ISD) de Gadji pour constat de remise en fonction de la barrière anti-odeur en date du 29 avril 2016

Pièce jointe : compte-rendu de la visite d'inspection

-courriels de l'exploitant en date du 29 avril et du 2 mai 2016

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte rendu de notre constat en date du 29 avril 2016 sur l'installation de stockage de déchets ménagers et assimilés située sur le site de Gadji, commune de Païta.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de quinze (15) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée

Le directeur de l'environnement


Jean-Marie LAFOND

Copie : - Mairie de Païta
- SIGN